

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00974 Numéro SIREN : 518 506 233 Nom ou dénomination : A.M.S. PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2018 sous le numéro de dépôt 7858

2009 B974
2018 B1858

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

29 OCT. 2018

DGPR N° 2056 812 2018

Désignation de l'entreprise : AMS PARTICIPATIONS

Adresse de l'entreprise : 10 RUE DU 04 SEPTEMBRE 34210 OLONZAC

Sous le n°

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Numéro SIRET * : 5 1 8 5 0 6 2 3 0 0 0 1 5

				Exercice N clos le :	
				31/11/2018	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Prais d'établissement *	AB	AC		
	Prais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	28 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
ACTIF CIRCULANT	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	28 000	
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	28 000	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

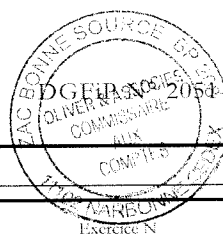
Immobilisations :

Stocks :

Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition



Désignation de l'entreprise		AMS PARTICIPATIONS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 103 000)	DA	103 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 046		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(121 155)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 745)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(18 854)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 306		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 760		
	Dettes fiscales et sociales	DY	232		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	6 545		
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	18 854		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 854			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	10			

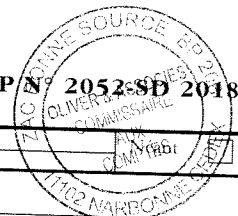
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

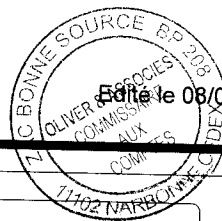
DGFIP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : AMS PARTICIPATIONS



		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	FF
			FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
					FR
				FS	
				FT	
				FU	
				FV	
				FW	
				FX	
				FY	
				FZ	
				GA	
				GB	
				GC	
				GD	
				GE	
				GF	
				GG	
				GH	
				GI	
				GJ	
				GK	
				GL	
				GM	
				GN	
				GO	
				GP	
				GQ	
				GR	
				GS	
				GT	
				GU	
				GV	
				GW	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		
	Intérêts et charges assimilées (6)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			



58000 NARBONNE
Date le 08/06/2018

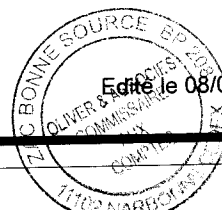
PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 0,00 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -2 744,58 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

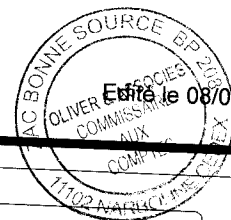


COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

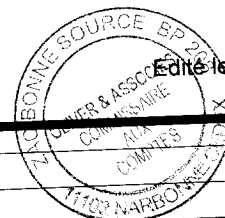
- Liste des filiales et participations



1 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	28 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	28 000		
TOTAL GENERAL	28 000		

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			28 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			28 000	
TOTAL GENERAL			28 000	



2 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

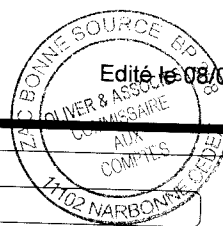
	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros



Edité le 08/06/2018

3 - ETAT DES PROVISIONS

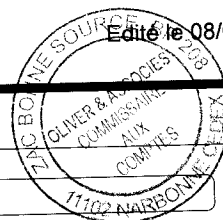
PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	28 000			28 000
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	28 000			28 000
TOTAL GENERAL	28 000			28 000
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 08/06/2018



4 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) SAS AMS CHARIOTS 40 000 -428 463 70,00 28 000 - Participations (10 à 50 % du capital détenu) B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères								1 210 799	111 059	

Observations complémentaires



S.A.S. OLIVER & ASSOCIÉS

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - COMMISSARIAT AUX COMPTES

AMS PARTICIPATIONS

Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)

Au capital de 103 000 Euros

Siège social : Rue du Quatre Septembre

34 210 - OLONZAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

Madame, Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMS PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'imprimé n° 2051 de la liasse fiscale relatif au passif du bilan ; en effet, les capitaux propres sont négatifs de (- 18 854 Euros) au 31 Décembre 2017 depuis la perte nette comptable de (- 149 548 Euros) intervenue sur l'exercice 2011.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société réalise des opérations avec les sociétés filiales AMS et AMS CHARIOTS ; dans le cadre de nos contrôles, nous avons été amenés à vérifier la réciprocité des soldes comptables entre elles ainsi que la nature de ces opérations.

Lors de nos contrôles, nous n'avons relevé aucune distorsion sur les opérations effectuées avec les sociétés filiales AMS et AMS CHARIOTS.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la Loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Narbonne, le 12 Juin 2018

**Le Commissaire aux Comptes
OLIVER & ASSOCIES**



Julien CHERVET



Jean-Baptiste OLIVER

A.M.S. PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 103.000 Euros
Siège social : Rue du 04 septembre 34210 OLONZAC

RCS BEZIERS 518 506 233

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

I-1- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 l'activité de la société a été la suivante :

Nous n'avons facturé aucune prestation à nos filiales. leurs résultat n'ont pas permis
De remontée de dividendes sur l'exercice clos le 31/12/2017.

1-2 activités en matière de recherche et développement :

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

I-3- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

L'utilité de cette SAS devient sans intérêts du fait de la mise en liquidation judiciaire de la SARL AMS. En décembre 2015



I-4- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice il n'y a pas eu d'événements significatifs

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société AMS CHARIOTS :

Au capital de 40.000 Euros, ayant son siège social route de Béziers 34210 OLONZAC, a pour activité principale la fabrication et la vente de matériels de manutention comme chariots métallique et agrès verriers, et travaux de menuiserie métalliques et de serrurerie. Au cours de l'exercice elle a enregistré un chiffre d'affaires de 1 210 800 euros H.T. Son résultat net sur l'exercice est de 111 060 euros.

III - RESULTATS - AFFECTATION

III-1- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont comparables à l'exercice précédent.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Chiffre d'affaires : néant

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2.509 euros contre 3 112 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -19.37 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 232 € contre 232 euros pour l'exercice précédent, soit une variation nulle.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 741 euros contre 3 344 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2 745 euros contre -3 348 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un déficit de 2 745 euros contre un résultat déficitaire de 3 348 € pour l'exercice précédent.

III-2- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 2 745 euros en report à nouveau débiteur.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de manière suivante :

- Perte de l'exercice : -2 745 €
- Report à nouveau antérieur : - 121 155 €
- Le report à nouveau s'élevant ainsi à : -123 900 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -18 854 euros.

Il est indiqué qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2017 soumis à approbation, que les capitaux propres de la société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Distribution antérieures de dividendes :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

IV - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

V-ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

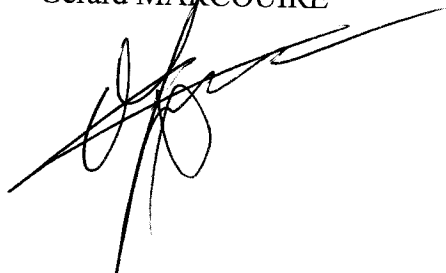
- Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes :

Sans objet, puisque en cours jusqu'à la clôture des comptes du 31 décembre 2020

Votre Président vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à OLONZAC
Le Président

Gérard MARCOUIRE



6d

A.M.S. PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 103.000 Euros
Siège social : Rue du 04 septembre 34210 OLONZAC

RCS BEZIERS 518 506 233

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 09 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

La société AMS PARTICIPATIONS. Société par Actions Simplifiées, dont le siège social est rue du quatre septembre, 34210 OLONZAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEZIERS sous le numéro 518 506 233, représenté par son président Gérard MARCOUIRE,

Agissant en qualité de président de la société sus-désignée,

RESULTATS - AFFECTATION

III-1- Examen des comptes et résultats.

Le président prend acte que les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont comparables à l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Le président décide de proposer à la collectivité des associés d'affecter la perte de 2.744,58 euros en report à nouveau débiteur.

CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Le président déclare qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

-ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes :

Sans objet, puisque en cours jusqu'à la clôture des comptes du 31 décembre 2020

- Rémunération de la présidence.

– le Président propose à la collectivité des associés de fixer la rémunération de ses fonctions de président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président

Fait à OLONZAC
Le Président

Gérard MARCOUIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A.M.S. PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 103.000 Euros
Siège social : Rue du 04 septembre 34210 OLONZAC

RCS BEZIERS 518 506 233

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 28 JUIN 2018 A 11 h00

Les associés de la Société A.M.S. PARTICIPATIONS, dont le siège social est à OLONZAC (HERAULT) rue du 04 septembre immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 518 506 233 – Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société sur convocation qui leur a été faite par la Présidence, en temps de droit.

Mme Virginie MARCOUIRE est nommée secrétaire.

La société OLIVER & ASSOCIES, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et approbation de ces comptes et rapports, et quitus au président.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

2- affectation du résultat

- 3- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du code du commerce

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence de l'Assemblée et les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.
La discussion est ouverte.



Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close et le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport de gestion ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui sont présentés par la présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 2 745 €.

Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, ressortant à un déficit de 2 745 € :

- Au compte report à nouveau antérieurement débiteur de 121 155 €,

L'assemblée générale prend acte qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017, que les capitaux propres de la société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, L'assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois dernières années.

Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

Y 67